

fondation saint-jacques

Foyer Saint-Jacques
Foyer Ottanel

Av. du Midi 2
Rue du Collège 2

CP 128

1890 St-Maurice
1904 Vernayaz

tél. 024/486.01.00
tél. 027/763.24.00

fax 024/486.01.86
fax 027/763.24.86

e-mail : info@ems-st-jacques.ch
e-mail : info@ems-st-jacques.ch

A l'attention des pensionnaires,
des familles, des représentants
et proches des pensionnaires
de la Fondation Saint-Jacques

Affaire traitée par : GSC

St-Maurice, le 26 avril 2024

Madame, Monsieur,

Vu l'introduction de la convention collective de travail (CCT) du personnel des EMS & CMS au 01.05.2024 et suite à l'approbation du Département de la santé d'adapter de CHF 2.00/jour les tarifs de pension de l'ensemble des EMS du canton, le Conseil de fondation, lors de sa séance du 16 ct, a décidé d'augmenter de CHF 2.00 les prix de pension à partir du 1^{er} mai 2024.


Prix de pension dès le 01.05.2024

Chambre à	1 lit	2 lits
Pensionnaires domiciliés dans le district, par jour *	CHF 129.--	CHF 119.--
Pensionnaires domiciliés hors district, par jour	CHF 149.--	CHF 138.--
Pensionnaires domiciliés hors canton, par jour	CHF 159.--	CHF 148.--
Tarif en lit de court séjour (citoyens valaisans), par jour	CHF 50.--	CHF 50.--

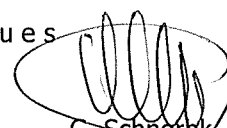
L'introduction de la CCT dans notre secteur permettra d'offrir de meilleures conditions salariales, en particulier pour les membres du personnel qui n'ont pas ou peu de formation. Par ailleurs, les indemnités horaires pour le travail du soir & de nuit, les dimanches & jours fériés, ont été revues à la hausse. Enfin, d'autres améliorations en faveur des travailleurs dans le domaine des assurances sociales et du droit aux jours fériés et aux vacances ont été apportées.

Pour précision, le montant maximal de pension au niveau cantonal reconnu par les prestations complémentaires (PC) AVS/AI est également adapté de CHF 2.00/jour. Nous tenons à relever que le tarif journalier pour les résidents domiciliés dans le district demeure inférieur au tarif maximal adopté par le régime des PC (CHF 137.00).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


B. Borgeat
Président

Fondation Saint-Jacques


G. Schnorr
Directeur

* si depuis 2 ans de domicile dans le district pour les personnes précédemment domiciliées en Valais ; respectivement depuis 5 ans pour les autres confédérés (cf. avenant aux conditions d'admission du 15.04.2018).